



**VILLE D'INGWILLER**

**PROCES – VERBAL**

**de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 30 juin 2014**

La séance est ouverte à 20<sup>h</sup>30 sous la présidence de M. le Maire Hans **DOEPPEN** en présence des adjoints Jacqueline **SCHNEPP** – Jean-Paul **BOESINGER** - Francis **SCHEYDER** – Elisabeth **BECK** – Jean-Marc **KRENER** – Suzanne **SCHNELL** - Serge **JUD** et des membres Anny **STUCKI** – Josiane **FAUTH** – Dominique **FRITSCHMANN** - Jean-Luc **HERRMANN** - Pierre **BERNHARDT** - Jean-Marc **FISCHBACH** – Jean-Marie **MATTER** – Cathy **MUNSCH** - Daniel **JUNG** – Catherine **SCHWARTZ** – Lionel **STEINMETZ** - Caroline **HOFSTETTER** – Sandrine **RUCH** – Claude **REIMANN** – Elisabeth **ROTH** – Elisabeth **SCHLEWITZ** – Lucie-Laure **MOREY**,

Nicole **GESCHWIND** par procuration donnée à Jacqueline **SCHNEPP**

Steeve **FERTIG** par procuration donnée à Claude **REIMANN**

L'ensemble des membres en exercice étant présents ou représentés, l'assemblée peut délibérer valablement.

Les procès-verbaux des séances du 26 mai et du 5 juin 2014 sont adoptés à l'unanimité.

Après avoir désigné son membre, Jean-Marc **FISCHBACH**, comme secrétaire de séance, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

- 1° Aménagement du centre-ville - Ferme Jacob
- 2° Adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics
- 3° Plan Local d'Urbanisme
- 4° Remplacement des fenêtres et d'une porte de l'école primaire
- 5° Convention pour l'accompagnement technique à la voirie et à l'aménagement (ATVA)
- 6° Renouvellement des baux de chasse – période 2015/2024 – Désignation des délégués du Conseil Municipal auprès de la Commission consultative de la chasse communale
- 7° Demande de subvention – Cercle d'échecs KAÏSSA
- 8° Demande de subvention – Croix Rouge Française
- 9° Demande de subvention – Office de Tourisme du Pays de Hanau
- 10° Demande de subvention – Séjours éducatifs
- 11° Personnel communal – Nomination d'un agent des Espaces verts
- 12° Personnel communal – emploi saisonnier
- 13° Déclarations d'intention d'aliéner

### 1° Aménagement du centre-ville - Ferme Jacob

M. Jean-Marc KRENER, Maire-Adjoint, informe les élus que lors de sa réunion du 12 juin dernier, la commission « Travaux Voirie Environnement » s'est penchée sur la problématique de la Ferme Jacob située rue du 11 novembre. Une visite des lieux a permis aux élus de constater la vétusté du bâtiment et la nécessité d'envisager rapidement une solution pour sécuriser et assainir le site.

Il est rappelé que l'immeuble a été acquis par la commune en 2007 moyennant la somme de 90 000 €. Un permis de démolir a été délivré en 2012 en vue d'une démolition totale du bâtiment. Consultée dans le cadre de l'instruction du permis de démolir, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) n'avait alors aucune prescription particulière concernant cette affaire.

En ce qui concerne le devenir de la ferme, deux options sont envisagées : la démolition ou la déconstruction avec récupération de la structure bois.

L'analyse de la situation avec une entreprise spécialisée dans la déconstruction de maisons alsaciennes et une société de démolition a permis d'aboutir à l'estimation de l'un et l'autre de ces projets :

<b>Estimation projet de déconstruction / reconstruction</b>	
<b>Désignation travaux</b>	<b>coût en € HT</b>
Démolition	15 600,00
Démontage	12 000,00
Plans avec relevés de mesures (architecte)	2 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>29 600,00</b>

<b>Estimation projet de démolition</b>	
<b>Désignation travaux</b>	<b>coût en € HT</b>
Démolition	11 600,00
<b>TOTAL</b>	<b>11 600,00</b>

<b>Soit une différence en € HT de</b>	<b>18 000,00</b>
---------------------------------------	------------------

Aucune de ces opérations n'est subventionnable.

Les membres de la commission « Travaux Voirie Environnement » ont été informés de ces éléments lors de la dernière réunion. En conséquence, la commission s'est montrée majoritairement favorable à une démolition du bâtiment lors d'un vote informel (9 pour, 2 contre et 2 abstentions).

Après délibération, le Conseil Municipal décide, par 22 voix pour, 3 contre (M. Claude REIMANN, Mme Lucie-Laure MOREY) et 2 abstentions (Mme ROTH Elisabeth - Mme Elisabeth SCHLEWITZ, de faire démolir de la ferme JACOB et charge M le Maire de lancer une consultation en vue de désigner une entreprise pour la réalisation de l'opération.

### 2° Adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics

M. le Maire expose à l'assemblée que la région Alsace, les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la ville et la communauté urbaine de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération ont créé la plateforme mutualisée et dématérialisée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) dédiée à la passation des marchés publics. Cette plateforme est

opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012 pour l'ensemble de ces sept collectivités et produit déjà des résultats encourageants. En tant que guichet unique offert aux entreprises et notamment aux PME, la plateforme « Alsace Marchés Publics » a vocation à accroître le rayonnement de la commande publique alsacienne. C'est pourquoi, après décision des élus des sept collectivités a été décidé l'ouverture de la plateforme à l'ensemble des collectivités alsaciennes et notamment bas-rhinoises. L'adhésion à la plateforme apporte l'assurance de bénéficier d'un outil dématérialisé sécurisé simple d'utilisation, répondant aux exigences réglementaires, et ayant un impact local fort. Une adhésion gratuite est proposée aux collectivités intéressées, sans surcoûts financiers, pour utiliser les services actuels de la plateforme.

L'adhésion se fait par approbation d'une convention qui prendra fin à l'échéance du marché en cours avec la société qui héberge et maintient la plateforme, à savoir en juin 2015. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Il y a lieu d'approuver la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de l'autoriser à la signer.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve à *l'unanimité* la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et autorise le Maire à la signer.

### **3° Plan Local d'Urbanisme**

M. Jean-Paul BOESINGER, Maire-Adjoint, rappelle que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) publiée le 26 mars 2014 prévoit que les Plans d'Occupation des Sols (POS) non transformés en Plan Local d'Urbanisme (PLU) au 31 décembre 2015 deviennent caducs sans remise en vigueur du document antérieur et avec application du règlement national d'urbanisme. La loi met ainsi fin aux POS pour encourager les collectivités à se doter d'un PLU. A noter qu'une procédure de transformation du POS en PLU engagée avant le 31 décembre 2015 peut être menée à son terme à condition d'être achevée au plus tard 3 ans après la publication de la loi ALUR. Dans ce cas les dispositions du POS restent en vigueur jusqu'à l'approbation du PLU.

Il est rappelé que le POS d'Ingwiller date de la fin des années 70. De ce fait il ne répond qu'imparfaitement aux exigences actuelles des habitants en terme de qualité de vie, d'aménagement et de développement durable.

Le PLU permettra à la commune de disposer d'un document d'urbanisme à portée stratégique et réglementaire traduisant les orientations d'aménagement et d'urbanisme souhaitées par les élus. Par ailleurs, le PLU permettra de mettre en compatibilité le document d'urbanisme de la commune avec les schémas directeurs régionaux (SCOT) et la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

Pour les raisons évoquées ci-dessus il convient donc d'entamer rapidement la procédure d'élaboration du PLU et, à cet effet, de lancer un appel d'offres en vue de désigner un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la réalisation du PLU d'INGWILLER.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de procéder à un appel d'offres en vue de désigner un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la réalisation du PLU d'INGWILLER, à *l'unanimité*.

### **4° Remplacement des fenêtres et d'une porte extérieure de l'école primaire**

Mme Jacqueline SCHNEPP, Maire-Adjoint, informe les élus que la municipalité envisage de remplacer les fenêtres et une porte extérieure du bâtiment de l'école primaire. Les nouvelles fenêtres se caractériseront par une isolation thermique renforcée et seront équipées de stores automatiques pour la protection solaire.

L'opération est estimée à environ 95 000 € HT. Il est rappelé que le projet bénéficiera du soutien financier du Conseil Général dans le cadre du contrat de territoire.

Il convient de lancer un appel d'offres en vue de désigner une entreprise pour la fourniture et pose des ouvrants.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve, à l'unanimité, le projet tel que présenté ci-dessus et autorise M. le Maire à lancer un appel d'offres en vue de désigner une entreprise pour la fourniture et pose des ouvrants pour un montant estimatif de 95 000 € HT.

M. le Maire est chargé de solliciter toute subvention susceptible d'être accordée pour cette opération.

#### **5° Convention pour l'accompagnement technique à la voirie et à l'aménagement (ATVA)**

M. le Maire informe les conseillers que suite à la suppression par l'Etat de l'ATESAT (aide technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire) au 1er janvier 2014, le Département du Bas-Rhin a décidé de compléter son offre d'accompagnement auprès des communes et groupements de communes du Bas-Rhin par le dispositif ATVA : l'accompagnement technique à la voirie et à l'aménagement.

Cet accompagnement comporte deux volets, d'une part, le conseil gratuit, et d'autre part, les missions facturées qui relèvent du champ concurrentiel.

Dans ce contexte, pour bénéficier du conseil gratuit, le Conseil Général du Bas-Rhin propose aux communes ou groupements de communes qui le souhaitent de conclure une convention. Ce document liant les deux parties précise les conditions, les modalités ainsi que le périmètre de délivrance du conseil gratuit en matière de voirie. Il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer la convention figurant en annexe.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve la conclusion d'une convention d'accompagnement technique à la voirie et à l'aménagement avec le Conseil Général du Bas-Rhin et autorise le Maire à la signer.

#### **6° Renouvellement des baux de chasse – période 2015/2024 – Désignation des délégués du Conseil Municipal auprès de la Commission consultative de la chasse communale**

M. Jean-Paul BOESINGER, Maire-Adjoint, informe les élus que les baux de location de la chasse communale arriveront à échéance le 31 janvier 2015.

La chasse communale d'Ingwiller se compose de 2 lots qui ont été attribués en 2008 à la Société de Chasse du Schneitzwald (Lot n°1) et l'Association de Chasse du Gebirgswald (Lot n°2).

La forêt du Rauschenbourg fait l'objet d'une réservation de chasse (327 ha), exercée par le Groupement forestier du Rauschenbourg.

Le produit de la chasse s'élève à 29 200.00 € pour les deux lots, dont 22 545.20 € reviennent à la Commune.

La procédure de renouvellement des baux de chasse qui débutera en septembre, se déroule selon un Cahier des charges qui définit les rôles des différentes instances :

- Le Maire, garant du bon déroulement de la procédure,

- La Commission Consultative de la Chasse Communale (4C), présidée par le Maire et composée de toutes les parties intéressées par la chasse (le Maire, deux conseillers municipaux, la Direction Départementale des Territoires, le Centre Régional de la Propriété Forestière, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, l'ONF, la Fédération des Chasseurs, la Louveterie),
- Le receveur municipal qui encaisse et paye le loyer de la chasse,
- Les chasseurs,
- Les propriétaires.

Trois procédures sont proposées pour la mise en location des baux de chasse :

- La convention de gré à gré : le locataire actuel peut exercer son droit de priorité en sollicitant le gré à gré après accord de chaque partie sur les conditions de location.
- L'adjudication : la plus forte enchère l'emporte. Le locataire en place (depuis plus de 3 ans) peut exercer son droit de priorité. Il paie alors le prix de la dernière enchère.
- L'appel d'offres : si le locataire en place déclare par écrit qu'il n'exercera pas son droit de priorité. Cette procédure permet de prendre en compte d'autres critères que celui du prix du loyer, seul critère admis lors d'une adjudication.

La Commission Consultative de la Chasse Communale sera amenée à rendre un avis sur les demandes de gré à gré, l'adjudication publique ou l'appel d'offres, selon le choix retenu pour la mise en location. Les conseillers municipaux sont invités à désigner deux membres du Conseil Municipal qui siègeront dans cette commission.

Après délibération et à l'unanimité, les conseillers suivants sont désignés membres de la Commission Consultative de la Chasse Communale :

- Mme Dominique FRITSCHMANN
- M. Jean-Marc FISCHBACH

### **7° Demande de subvention – Cercle d'échecs KAÏSSA**

M. Francis SCHEYDER, Maire-Adjoint, informe les élus que le Cercle d'échecs KAÏSSA, Entente Drulingen/Wingen-Sur-Moder/Ingwiller, a obtenu 23 qualifiés à la finale du « Challenge Blitz BNP Paribas » qui s'est déroulée à Paris les 14 et 15 juin 2014.

Afin de financer le déplacement de 15 participants, le cercle a sollicité la commune pour l'octroi d'une subvention de 1500 €, soit 100 € par participant, le budget total étant estimé à 200 € par personne pour le transport et une nuitée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de verser une subvention de 200 € au Cercle d'échecs KAÏSSA, par 26 voix pour, 1 abstention (Mme Lucie-Laure MOREY).

### **8° Demande de subvention – Croix Rouge Française**

M. Francis SCHEYDER, Maire-Adjoint, rappelle aux conseillers que lors de la réunion du Conseil Municipal du 26 mai dernier, le point relatif à une demande de subvention de la délégation locale de la Croix Rouge Française à Bouxwiller avait été ajourné pour complément d'information.

Après consultation des archives, il s'avère qu'une subvention de 5000 F avait été votée par le Conseil Municipal en 2001, pour le financement de la Banque Alimentaire, puis reportée d'année en année aux budgets suivants, avec ajustements, pour arriver en 2013 à 870 €.

Il est proposé d'octroyer la somme de 870 € à la Croix Rouge.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 870 € à la délégation locale de la Croix Rouge Française de Bouxwiller, à l'unanimité.

### **9° Demande de subvention – Office de Tourisme du Pays de Hanau**

M. Francis SCHEYDER, Maire-Adjoint, informe les élus que l'Office de Tourisme du Pays de Hanau a sollicité une subvention pour le financement de la quatrième édition du « Mini-Festival de Musique Juive » qui se déroule durant le mois de juin.

Il est proposé d'accorder la somme de 200.00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide de verser une subvention de 200 € à l'Office de Tourisme du Pays de Hanau.

### **10° Demande de subvention – Séjours éducatifs**

Mme Elisabeth BECK, Maire-Adjoint, informe les conseillers que l'Institut Médico-Educatif d'Ingwiller, a sollicité une subvention pour deux séjours éducatifs qui se dérouleront du 7 au 10 juillet 2014, auxquels quatre enfants d'Ingwiller participeront.

Il est rappelé que la Commune participe habituellement à de tels projets à un taux de 7 € par enfant et par jour. Le séjour comportant quatre jours, la subvention s'élèverait au total à 112 € pour les quatre enfants.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 112 € à l'Institut Médico-Educatif d'Ingwiller, à l'unanimité.

### **11° Personnel communal – Nomination d'un agent des Espaces verts**

M. Serge JUD, Maire-Adjoint, informe les élus que, après un contrat à durée déterminée d'un an aux Espaces verts, Melle Pauline DURR sera nommée stagiaire sur un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe dans ce service.

Le poste avait été laissé vacant suite au départ à la retraite d'un agent titulaire au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Le Conseil Municipal prend acte et approuve cette nomination à l'unanimité.

### **12° Personnel communal – emploi saisonnier**

M. Serge JUD, Maire-Adjoint, informe l'assemblée que pendant la période estivale, les effectifs du service des Espaces Verts seront réduits. Ainsi, il est proposé de créer un emploi saisonnier affecté à ce service.

L'agent sera recruté pour les mois de juillet et août et rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

Après délibération, le Conseil Municipal décide *unanimement* :

1. de créer pour la période estivale un emploi contractuel saisonnier d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade, pour une durée hebdomadaire de service fixée à 35/35<sup>e</sup>
2. d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de travail à intervenir.

### **13° Déclarations d'intention d'aliéner**

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que conformément à sa délégation de pouvoir il a renoncé au droit de préemption de la Commune en ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner ci-après :

- ✚ 14/14 – Terrain lieu-dit Etzel appartenant à HAAG Michel à 67270 HOCHFELDEN.
- ✚ 15/14 – Biens immobiliers Zone industrielle – rue du Wittholz appartenant à LAVILATTE Joëlle à 67340 INGWILLER.
- ✚ 16/14 – Immeuble 15 rue des Blanchisseurs appartenant à SEMENSATIS Jean-Michel et Evelyne à 67340 INGWILLER.
- ✚ 17/14 – Immeuble 27 rue de l'Asile appartenant à LENZEN Louise à 67110 REICHSHOFFEN.

### **14° Aménagement de la Rte de Rothbach - Avenant au marché GCM**

M. Jean-Marc KRENER, Maire-Adjoint, informe les élus que des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires dans le cadre de l'aménagement de la Rte de Rothbach, à savoir :

- ⇒ le reprofilage de l'ancienne chaussée par mise en œuvre d'enrobés dans le but de corriger les irrégularités des profils en long et en travers ;
- ⇒ la mise en œuvre d'une couche de base en grave bitume afin d'améliorer la portance de la structure de chaussée au niveau de l'îlot central situé en entrée d'agglomération.

L'ensemble de ces travaux représente une plus-value de 23 298.00 € HT portant le marché initial de 396 870.75 € HT à 420 168.75 € HT.

Les travaux supplémentaires ci-dessus entraînent une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % et il y a donc lieu d'autoriser M le Maire à signer l'avenant à intervenir.

A noter que le marché en question a été passé selon une procédure adaptée et que les avenants y relatifs ne sont pas soumis à l'avis préalable de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les travaux précités et autorise le Maire à signer l'avenant afférent.

## 15° Divers

- + Mme Jacqueline SCHNEPP informe que les nouveaux horaires de l'école ont été validés par le DASEN et communiqués aux parents d'élèves. Un questionnaire leur a été transmis afin de recenser le nombre d'enfants qui participeront aux activités périscolaires à la rentrée. Les associations ont été sollicitées également pour leur participation aux activités. Une réunion de la Commission Education – Jeunesse – Vie sociale est prévue mi-juillet.
- + M. le Maire informe qu'une réunion sera organisée prochainement pour rendre compte des travaux de la municipalité et qu'une visite du chantier des ateliers municipaux est également prévue.
- + M. Claude REIMANN souhaite savoir ce qu'il en est du projet de Comité technique paritaire intercommunal. M. Jean-Paul BOESINGER informe que l'adhésion à cet organisme sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.
- + Mme Dominique FRITSCHMANN informe que le Conseil d'administration du collège a entériné les cours du mercredi matin.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

---

*VU POUR ACCORD*  
*Le secrétaire de séance*  
*Jean-Marc FISCHBACH*

*Pour copie conforme*  
*Le Maire*  
*Hans DOEPPEN*